



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
27 août 2015
Français
Original: anglais

Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants

Vienne, 18-20 novembre 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Trafic illicite de migrants par mer

Trafic illicite de migrants par mer

Note du Secrétariat

Additif

Annexe

Principaux outils et ressources recommandés

Étude thématique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le trafic de migrants par mer

Cette étude thématique présente les connaissances spécialisées acquises au travers d'un ensemble d'expériences faites dans des pays d'origine, de transit ou de destination, afin de mieux faire comprendre les enjeux et les obstacles rencontrés dans la lutte contre ce trafic. L'objectif général est de présenter une perspective mondiale du trafic de migrants par mer, d'examiner le cadre dans lequel s'inscrit la lutte contre ce trafic et les principaux problèmes rencontrés et de recommander des mesures concrètes pour renforcer cette lutte. Disponible à l'adresse suivante:

www.unodc.org/documents/human-trafficking/Migrant-Smuggling/Issue-Papers/Issue_Paper_-_Smuggling_of_Migrants_by_Sea.pdf.

Loi type contre le trafic illicite de migrants

La Loi type contre le trafic illicite de migrants a été élaborée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) pour répondre à la demande de l'Assemblée générale, qui a prié le Secrétaire général d'encourager et de faciliter les efforts accomplis par les États pour devenir parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant

* CTOC/COP/WG.7/2015/1.



et pour les appliquer. Elle a plus particulièrement pour objet d'aider les États à mettre en pratique les dispositions du Protocole relatif au trafic illicite de migrants, en présentant les dispositions qu'ils sont tenus ou qu'il leur est recommandé d'introduire dans leur législation nationale en vertu du Protocole. Elle traite expressément de la question de la coopération concernant le trafic de migrants en mer.

Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants

Le *Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants* de l'ONUDC est un guide pratique et un outil de formation qui s'adresse aux praticiens de la justice pénale du monde entier. Chacun de ses modules se veut adaptable aux besoins des différents pays et régions et peut servir de base pour mettre à niveau ou compléter d'autres programmes des instituts de formation nationaux. Le module 8 est consacré à la coopération internationale. Disponible à l'adresse suivante:

www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/migrant-smuggling/electronic-basic-training-manual-on-investigating-and-prosecuting-smuggling-of-migrants.html.

Manuel de formation approfondie sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants

Le *Manuel de formation approfondie sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants* de l'ONUDC développe le *Manuel de formation de base* pour promouvoir une compréhension commune des concepts pertinents et encourage les États parties à adopter des approches se renforçant mutuellement dans leurs ripostes contre le trafic de migrants, qui relève de la criminalité transnationale organisée. Il propose une approche concrète pour les enquêtes et les poursuites en matière de trafic illicite de migrants, et offre des pratiques prometteuses intéressant tous les pays d'origine, de transit ou de destination, indépendamment de leur système juridique. Le module 8 est consacré à la coopération et au partage des informations entre les services de détection et de répression. Disponible à l'adresse suivante:

www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/migrant-smuggling/in-depth-training-manual-on-smuggling-of-migrants.html.

Cadre d'action international pour l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants

Le *Cadre d'action international pour l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants* est un outil d'assistance technique destiné à favoriser l'application efficace du Protocole relatif aux migrants. Il a pour objectif d'aider les États parties et les acteurs non étatiques à déceler et combler, conformément aux normes internationales, les lacunes de leur dispositif de lutte contre le trafic de migrants sous ses différentes formes, y compris par voie maritime. Il examine des questions intéressant plus particulièrement le trafic de migrants par mer, telles que l'apport d'une protection et d'une assistance aux migrants objet d'un tel trafic, la prévention de ce trafic et la coopération dans la lutte contre ce phénomène.

Il s'appuie sur les instruments internationaux, engagements politiques, lignes directrices et meilleures pratiques déjà adoptés pour mettre au point une démarche globale visant à prévenir et à combattre le trafic de migrants. Il est composé de quatre tableaux traitant des poursuites (et des enquêtes), de la protection (et de l'assistance), de la prévention et de la coopération (et de la coordination). Disponible à l'adresse suivante:

www.unodc.org/documents/human-trafficking/Migrant-Smuggling/UNODC_2011_International_Framework_for_Action_to_implement_the_Smuggling_of_Migrants_Protocol_FR.pdf.

Guides législatifs pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Les *Guides législatifs pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant* ont pour objet principal d'aider dans leur démarche les États qui souhaitent ratifier et appliquer la Convention et les Protocoles s'y rapportant. Ils traitent de la coopération en matière de détection et de répression dans le chapitre V de la première partie et insistent sur le fait que l'obligation générale de coopérer (art. 27) n'est pas absolue: la coopération entre États parties devra être conforme à leurs systèmes juridiques et administratifs respectifs. Cette disposition permet dans certains cas aux États parties de refuser la coopération ou de la subordonner à leurs propres prescriptions. Sous réserve de cette limitation générale, les États parties doivent renforcer les voies de communication entre leurs services de détection et de répression respectifs (par. 1, al. a)); entreprendre certaines formes de coopération afin d'obtenir des informations sur des personnes, le mouvement du produit du crime et les instruments utilisés pour commettre des infractions (par. 1, al. b)); se fournir mutuellement les pièces ou quantités de substances nécessaires à des fins d'analyse ou d'enquête (par. 1, al. c)); favoriser l'échange de personnel, y compris le détachement d'agents de liaison (par. 1, al. d)); échanger des informations sur divers moyens et procédés employés par les groupes criminels organisés (par. 1, al. e)); et coopérer d'autres façons pour détecter au plus tôt les infractions (par. 1, al. f)). Disponible à l'adresse suivante:

www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/legislative-guide.html#_Full_Version_2.

Guide d'évaluation des mesures de justice pénale prises pour lutter contre le trafic illicite de migrants

Le *Guide d'évaluation des mesures de justice pénale prises pour lutter contre le trafic illicite de migrants* de l'ONUDC présente une série de mesures normalisées et interdépendantes qui ont pour but de permettre aux agents publics des services chargés de l'immigration, des douanes et de la détection et de la répression ainsi qu'aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations, aux entreprises et aux particuliers d'évaluer en détail les systèmes nationaux, de recenser des domaines dans lesquels une assistance technique serait utile, d'aider à la conception d'interventions reflétant les règles et normes internationales relatives à la prévention et à l'élimination du trafic de migrants, ainsi que de contribuer à la formation sur ces questions.

Dans son chapitre VI, sur les contrôles aux frontières, les responsabilités des transporteurs et les patrouilles maritimes, le *Guide* consacre une section spéciale aux mesures relatives au trafic illicite de migrants par mer. Disponible à l'adresse suivante:

www.unodc.org/documents/human-trafficking/2014/UNODC_2012_Assessment_Guide_to_the_Criminal_Justice_Response_to_the_Smuggling_of_Migrants_FR.pdf.

Répertoire en ligne des autorités nationales compétentes de l'ONU

Cette base de données comprend les coordonnées des autorités compétentes désignées par 82 États en vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Protocole relatif au trafic illicite de migrants. Elle contient actuellement les coordonnées de plus de 600 autorités nationales compétentes, organisées par thèmes: extradition, entraide judiciaire, trafic illicite par mer et trafic illicite de migrants par mer. Disponible à l'adresse suivante:

www.unodc.org/compauth/en/index.html.
